Règlement de fonctionnement
de la bourse aux jouets et vêtements ski enfants

- Dépôt des articles : **samedi 21 novembre 2026 de 8h à 9h30**
- Vente des articles : **samedi 21 novembre 2026 de 10h à 15h**
- Retour des invendus : **samedi 21 novembre 2026 de 19h à 19h30**

Vous déposez les jouets et vêtements de ski enfants (dont vous fixez le prix) et l'équipe de bénévoles s'occupe de la vente.

NOUVEAUTÉ : saisie des listes sur un logiciel développé par un membre de l'asso !! Tout se fait en ligne

Vous souhaitez passer une bonne journée, participer à l'organisation de la bourse, accéder avant ventes ? Rejoignez-nous quelques heures … (Voir les avantages sur vos listes ci-dessous).

Quelques règles de la bourse aux jouets et vêtements ski enfants :

✔ Tous les articles proposés à la vente doivent être en bon état (propres, non cassés, non déchirés, en état de fonctionnement et complets). L'Amicale se réserve le droit de vérifier leur complétude et de retirer de la vente des articles non conformes

✔ Nous acceptons :

- les jeux de société et/ou éducatifs, les jouets 1er âge, les puzzles, les consoles, les jeux de consoles, les livres, les jeux d'imitation, les déguisements …
- Pas plus de 10 livres par listes
- Les vêtements de ski enfants (0 – 16 ans) : pantalon, blouson, combinaison, gants, bonnet, lunettes, après ski …
- Les manteaux, accessoires chauds pour la saison d'hiver : manteaux, bonnets, gants, écharpes …

✔ Date limite d'envoi de votre liste : **vendredi 13 novembre 2026**

✔ La commission revenant à l'Amicale Laïque est de 20 % du montant des ventes sauf bénévoles

✔ Dépôt limité à 2 listes

✔ Sans bénévolat : 1 liste = 30 lignes, 4€ de frais de dépôt, 20% de commission pour l'association

✔ Chaque vendeur se charge de fixer solidement les étiquettes sur ses articles

✔ Les lots doivent être correctement liés pour éviter les désassemblages

✔ Toute liste non "envoyée" via le logiciel ne pourra pas être pris en compte

✔ Une fois la validation par l'Amicale de votre liste, vous ne pouvez plus la modifier

✔ Toute étiquette modifiée sera refusée (taille, descriptif…)

Avantages pour les bénévoles :

Si vous souhaitez être bénévole le vendredi soir (récupération des tables au local Festouailles et installation), le samedi (réception des jouets et vêtements, vente, tri, rangement et restitution des invendus) ou le lundi soir (retour du matériel au local Festouailles) voici les avantages auxquels vous aurez accès :

- ✔ 2 heures : 1 liste = 40 lignes, 3€ frais dépôt, 20% de commission
- ✔ 3 heures : 1 liste = 50 lignes, 3€ frais dépôt, 20% de commission, accès aux préventes
- ✔ 4 heures : 1 liste = 60 lignes, 3€ frais dépôt, 20% de commission, accès aux préventes

- ✔ 5 heures : 1 liste = 90 lignes, 3€ frais dépôt, 20% de commission, accès aux préventes
- ✔ 6 heures : 1 liste = 100 lignes, 3€ frais dépôt, **15% de commission**, accès aux préventes
- ✔ 7 heures : 1 liste = 110 lignes, 3€ frais dépôt, **15% de commission**, accès aux préventes
- ✔ 8 heures : 1 liste = 120 lignes, 3€ frais dépôt, **15% de commission**, accès aux préventes

 Pour les membres et bénévoles actifs de l'Amicale Laïque de l'école Jules Verne, les avantages 8h et + seront appliqués.

Inscription et validation de votre inscription :

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site de l'Amicale www.aljvligne.fr, dans le menu "bourses"

Vous créez un compte et vous demandez une liste. Elle est faite immédiatement. Pour y accéder, cliquez sur "mon compte" et vous pourrez saisir vos articles.

Si vous souhaitez une 2ème liste, connectez-vous, cliquer sur "bourses" et redemander une liste.

Si vous êtes bénévole, un mail avec un planning pour noter vos disponibilités vous sera ensuite envoyé.

- Votre liste :
 Remplissez toutes les cases. Notez le plus de détails car il est parfois difficile de différencier un manteau d'un autre manteau si les étiquettes se détachent.
- Vos étiquettes :

 Elles seront disponibles sur votre compte **dès validation de votre liste par l'Amicale**. **Imprimez-les** sur le support de votre choix (étiquettes autocollantes, papier épais …) et fixez-les solidement à vos articles.

Responsabilité :

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vols des articles, toutefois une surveillance de vos dépôts sera assurée le jour de la vente.

Merci de respecter les horaires du dépôt et de reprise de vos articles. Vous devez savoir que toutes les personnes qui vous accueillent sont des bénévoles. Tous les articles qui ne seront pas repris après la date et l'heure prévues seront acquis à l'association et ne pourront être réclamés ultérieurement.

Le dépôt d'une liste vaut pour acceptation de ce règlement.

Règles de participation à la bourse :

***Article R321-9 Code pénal (**Modifié par Décret n°2009-16 du 7 janvier 2009 - art. 3)

Le registre tenu à l'occasion de toute manifestation mentionnée au deuxième alinéa de l'article 321-7 doit comprendre :
1° Les nom, prénoms, qualité et domicile de chaque personne qui offre à la vente ou à l'échange des objets mobiliers usagés ou acquis de personnes autres que celles qui les fabriquent ou en font commerce ainsi que la nature, le numéro et la date de délivrance de la pièce d'identité produite par celle-ci avec l'indication de l'autorité qui l'a établie ;

2° Pour les participants non professionnels, la mention de la remise d'une attestation sur l'honneur de non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile ;

3° Lorsqu'il s'agit d'une personne morale, la dénomination et le siège de celle-ci ainsi que les noms, prénoms, qualité et domicile du représentant de la personne morale à la manifestation, avec les références de la pièce d'identité produite.